Date de convocation 15.02.2023

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE ARRONDISSEMENT DE CHINON CANTON DE LANGEAIS Envoyé en préfecture le 07/03/2023 Reçu en préfecture le 07/03/2023 Publié le

ID: 037-213702418-20230222-DELIB2023_04-DE

Date d'affichage

15.02.2023

COMMUNE DE SAVIGNE SUR LATHAN

Nombre de conseillers :

EN EXERCICE

15

PRESENTS

12

VOTANTS

13

L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux février à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Mr Hugues BRUN.

<u>Etaient présents</u>: Mmes et Mrs BRUN Hugues, GENNETEAU, TAPHANEL, MARIN Patrick, DESBOIS, GUIGNON, MARIN Jean-Hervé, JAMONEAU,

BERTRAND, VERAN, GOUTARD, DUMAS

Etaient absents excusés: Mr BRUN Etienne, Mme DURAND

Etait absente: Mme DE ARAUJO

Madame DURAND avait donné procuration à Madame GENNETEAU

Objet : Révision générale du PLU - Autorisation de Programme

Vu l'approbation du PLU de la Commune de Savigné sur Lathan, en date du 11 mars 2015 ;

Vu la modification de droit commun du PLU ciblé sur le secteur 1 AU – secteur des Vignes pour modifier l'OAP débutant prochainement ;

Vu les contraintes environnementales actuelles et futures ;

Vu les projets en cours ;

Vu la nécessité de procéder à une révision générale du PLU;

Vu le devis du Cabinet AUDDICE de SAUMUR d'un montant de 38 000.00 € HT, soit 43 200.00 € TTC, pour une révision générale du PLU ;

Vu l'article 2311-9 du CGCT, donnant la possibilité aux communes de recourir à la pluriannualité afin de planifier l'impact de ses engagements sur plusieurs exercices ;

En investissement, les AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) sont déclinées en CREDITS DE PAIEMENT (CP) prévoyant le montant des dépenses sur plusieurs exercices en cas de travaux longs et permettant ainsi de mieux cerner les besoins de financements ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 votants) :

- Emet un accord de principe à la Révision Générale du PLU;
- Approuve le devis du Cabinet AUDDICE de SAUMUR d'un montant de 38 000.00 € HT, soit 43 200.00 € TTC, pour une révision générale du PLU;
- Autorise le Maire ou un Adjoint à signer le devis ;

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Approuve l'autorisation de programme présentée ainsi que les credits de paiement tels que présentés ci-dessous, à savoir :

Programme	2023	2024	2025
Révision Générale du PLU	14 400.00 €	14 400.00 €	14 400.00 €

Fait et délibéré, le 22 février 2023,

Le Maire,

Hugues BRUN

